

## Commune de SAINT VICTOR

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2024

Le samedi 1<sup>er</sup> juin deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents** : Axel CABLÉ.

**OBJET : Décision budgétaire modificative n°1**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à 11 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal valide la décision budgétaire modificative suivante:

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) -Opération	Montant	Article (Chap.) -Opération	Montant
2188 (021) Autres immobilisations corporelles	-33 053,01 €	001 (001) Excédent d'investissement reporté	-33 053,01€
Total Dépenses	-33 053,01 €	Total Recettes	-33 053,01 €

Certifié exécutoire par Alain MESBAH-SAVEL, le Maire,

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 1<sup>er</sup> juin 2024 et de la publication le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL





Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0